Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_308-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_308_020_7.1 : Nouvel échéancier – Remboursement – Office des Sports et Loisirs

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge du sport, rappelle que l'Office des Sports et Loisirs est l'association support du Groupement d'Employeurs (GE) Sport depuis sa création le 1er septembre 2022.

Il rappelle que les missions confiées au GE Sport sont les suivantes :

Dans le cadre de la compétence SPORT de Couesnon Marches de Bretagne :
- Animation sportive de l'école multisports sur l'ensemble du territoire.
- Mise en place et animation de stages et journées sportives pendant les vacances scolaires.
- Participation à l'animation des actions organisées par les services communautaires.
- Animation des événements portés par le service des sports communautaire.

Dans les cadres associatifs et scolaires :
- Mise à disposition, contre prestations payantes, d'éducateurs sportifs diplômés pour l'encadrement et l'animation des séances proposées par les associations.
- Mise à disposition, également contre prestations payantes, d'éducateurs sportifs diplômés au profit des écoles maternelles et élémentaires pour assurer la co-intervention avec les enseignants dans le cadre des séances d'éducation physique.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_308-DE

Au regard des difficultés de gestion rencontrées ces dernières années, un état des lieux a été présenté en Bureau Communautaire le 20 mars 2025. Il avait alors été demandé à l'Office des Sports et Loisirs d'ajuster son fonctionnement, notamment par :

- Une réduction de ses dépenses,
- Une revalorisation du tarif de prestation passant de 32 € à 38 € de l'heure.

Cette nouvelle tarification a été adoptée lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2025.

Cependant, la présentation des différents scénarios de redressement en Commission sport le 11 juin 2025 puis en Bureau communautaire le 12 juin 2025 a mis en évidence plusieurs impacts sur le plan de redressement.

Aussi lors du Conseil communautaire du 24 juin 2025, il a été acté que l'Office des Sports devait rembourser les sommes liées :

- À la location des véhicules,
- À la location du bureau au Pôle Social et Solidaire.

Le montant total dû s'élève à 11 364,08 € pour la période de janvier 2025 à septembre 2025 (date d'échéance du contrat de location des voitures).

Il a été demandé que la somme due soit acquittée durant l'année sportive 2025/2026, à savoir du 1er septembre 2025 au 30 juin 2026.

Depuis octobre 2025, l'Office des Sports s'acquitte des loyers dus relatif à la location du bureau du Pôle Social et Solidaire.

Devant, l'impossibilité de rembourser la somme due depuis septembre 2025, en raison d'une absence de trésorerie et privilégiant le paiement des salaires des salariés.

Le GE / Office des Sports, représenté par son président, M. Éric Schaeffer, sollicite un étalement du remboursement sur 8 mois, de mai 2026 à décembre 2026, soit 1 420,51 € par mois.

Cet échéancier permettrait :

- De reconstituer une trésorerie minimale entre janvier et avril 2026,
- De sécuriser la poursuite du plan de redressement engagé depuis le 1er septembre 2025,
- De s'appuyer sur un budget prévisionnel 2026 voté en équilibre.

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge du sport, propose :

- **De valider la demande d'étalement de la somme due , selon les modalités explicitées ci-dessus;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cet échéancier.**

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge du sport,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge du Sport, telle que présentée ci-dessus

Monsieur David RETORE ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT